

Date de convocation : 23 mai 2024



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mai à 18h30, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 15

Etaient présents, M. FATACCIOLI Loïc, Mme NADAL Karine, M. REVERSAT Jean, M. FOURNIER Luc, Mme GOLENDORF Yolande, Mme JEANJEAN Régine, M. JOSEPH Xavier, M. TALTAVULL Emmanuel, Mme MAZURE Daniele, Mme MAYEN Claudine, Mme BLANCHARD, Sandrine Mme HEITZ DE ROBERT Sophie.

Procuration :

Mme PEYRARD Corinne (Mme Karine NADAL), BRIDIER Bernard (Xavier JOSEPH), M. MARTINEZ Lionel (M. FOURNIER Luc).

Absents excusés : M. DRUT Nicolas, M. FUMANAL André, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. ROUS Alain.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Subventions aux associations

Rapporteur : Mme Karine Nadal, 1ère Adjointe au Maire

Dans le cadre de la politique qu'elle mène en faveur des associations, la commune leur attribue, chaque année, des subventions afin de les aider à faire face à leurs dépenses de fonctionnement et leur permettre de développer diverses activités et actions.

Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT qui indique que le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. La majorité est atteinte si le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, les subventions pour les associations « comité des fêtes » et « ENFANTS=ESPERANCE » sont à nouveau présentés en conseil municipal.

Il est proposé que la commune verse aux associations « comité des fêtes » et « ENFANTS=ESPERANCE » les subventions détaillées ci-après à l'article **65748**, les autres subventions aux associations ayant été votées lors de la séance précédente, elle ne figure au tableau qu'à titre :

Association bénéficiaire	2022		20		
	Dotation	Ponctuelle	Dotation		
AMIS DE LA LECTURE	300 €		300 €		
Amis Randonneurs de Boisseron	100 €		100 €	100 €	
ANCIENS COMBATTANTS	100 €		100 €		
ASSOCIATION REVES	0 €		-	-	
BMS	350 €		350 €	350 €	
CHASSE DE ST HUBERT	100 €		100 €	100 €	
CIOCV	600 €			-	
Comité des fêtes		5 000 €		5 000 €	5 000 €
Concert électro		1 500 €		-	1 500 €
ENFANTS = ESPERANCE	300 €		300 €	300 €	
FETERANS	100 €		100 €		
FOYER RURAL	700 €		-	-	
LA RUE BUISSONIERE	100 €		-	-	
L'ART SELON BUXEDONE	200 €		-	-	200 €
LES ESCOUTAIRES			300		300 €
Le château			4000	1000	
MARCHE ET REVE			-	-	
OCCE (hypothèse de 230 enfants x 15 €)	3 450 €		3 090 €		2 700 €
RASED	280 €		-	-	
RE-CREATION	1 000 €		1 000 €	1 000 €	500 €
Running Boisseron		500 €		500 €	500 €
Tripporteur			-	-	-
			16 240 €	12 550 €	

Il est demandé aux conseillers municipaux membres actifs de l'une des associations de ne pas participer au vote (si le quorum devait en être affecté, le vote peut être réalisé par ligne).

Cette précaution étant prise, les éléments ayant été débattus en commission vie quotidienne du 11 mars, le Conseil Municipal, délibérer 13 voix pour :

- AUTORISER le versement de subventions aux associations ENFANT=ESPERANCE et Comité des fêtes dont les montants sont prévus selon la liste ci-dessus.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présentes
Pour extrait conforme

Le Maire, Loïc FATACCIOLI

Secrétaire de séance, Karine NADAL